



Monsieur Philippe MARTIN
Ministère de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie
246 Boulevard Saint Germain
75007 Paris

ELIANE ASSASSI

Paris, le 04 mars 2014

SENATRICE
DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRESIDENTE
DU GROUPE COMMUNISTE
REPUBLICAIN ET CITOYEN

MICHEL BILLOUT

SENATEUR
DE LA SEINE-ET-MARNE

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur des éléments nouveaux concernant le dossier du Fort de Vaujours, ancienne fortification militaire située sur les départements de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne.

Utilisée de 1951 à 1997 par le Commissariat à l'Energie Atomique pour y développer les détonateurs des bombes atomiques de l'armée française. Des essais nucléaires dits « sous-critiques », ou tirs « froids » y ont été pratiqués plusieurs fois par jour, à l'air libre pendant une dizaine d'années, puis sous espaces couverts.

Lors de la séance de questions d'actualité du 7 février dernier, en réponse aux inquiétudes sur le devenir du site, son état de dépollution et les éventuels dangers sanitaires qu'une exploitation sans précautions pourrait engendrer pour les populations environnantes, vous avez avancé une absence de risques affirmant que l'assainissement du site avait été réalisé de manière satisfaisante.

Pour autant, le 25 février dernier, lors d'une visite organisée par les préfetures des deux départements, de nouvelles mesures contradictoires de trois points « chauds » ont été effectuées dans l'enceinte du Fort de Vaujours. Deux de ces points avaient été identifiés par la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) dans le cadre d'une étude préliminaire conduite en 2001.



Le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) s'était engagé à l'époque à les décontaminer. Pendant les prises des mesures, un micro fragment métallique s'est détaché du mur au point CEA1 avant de tomber au sol. La CRIIRAD a mesuré ce fragment, probablement d'uranium, à 140 coups par seconde (alpha-beta-gamma). Il a été ensuite prélevé par l'IRSN pour des analyses approfondies en laboratoire.

Contrairement aux affirmations rassurantes que vous avez formulées à la représentation nationale, une contamination radioactive 70 fois supérieure à la normale a bien été confirmée par la CRIIRAD en présence de l'ASN dans la casemate de tir TC1. Cette contamination aujourd'hui avérée, mesurée sur un espace limité du site, renforce les nombreuses interrogations sur la véracité de l'assainissement du site, celui-ci s'étendant sur 45 hectares.

Aux vues de ces nouveaux éléments et de l'opacité qui entoure ce site, nous allons demander au Président du Sénat, la création d'une mission commune d'information afin d'obtenir la transparence sur ce dossier.

Parallèlement à cette démarche, dont nous tenions à vous informer, nous sollicitons un entretien, afin d'échanger avec vous en vue de clarifier la situation.

En espérant une réponse rapide à notre requête, nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Eliane ASSASSI

Michel BILLOUT